



Urgences et soins non programmés en Vendée. État des lieux sur la période 2018-2023



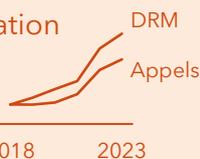
Ce document propose un état des lieux de l'activité des services d'urgences (SU) et des acteurs de soins non programmés (SNP) en Vendée entre 2018 et 2023. Des analyses du recours de la population aux services d'urgences et aux centres de soins non programmés (CSNP), déclinées par Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), sont présentées en deuxième partie de document. Plusieurs sources de données ont été exploitées : Résumés de passages aux urgences (RPU), Système national des données de santé (SNDS), données de la Statistique annuelle des établissements (SAE), données d'activité de soins non programmés déclarées par les CPTS.

En Vendée, en 2023 :



387 000

appels décrochés en régulation
+45 % par rapport à 2018



6,5

médecins généralistes (MG) libéraux
pour 10 000 habitants (8,2 en France)
7,1 en 2018

233 000

dossiers de régulation médicale (DRM)
+73 % par rapport à 2018

2018 2023

9 300

actes cotés « SNP » par les MG libéraux de
Vendée entre juillet 2022 et décembre 2023

164 000

passages aux urgences
-6 % par rapport à 2018



21 000

actes réalisés aux horaires de permanence
des soins par les MG (actes régulés)
+15 % par rapport à 2018



1 passage aux urgences **sur 10**

est de faible gravité (CCMU 1),
en moyenne entre 2018 et 2023

21 700

consultations réalisées dans les
centres de soins non programmés

Contexte démographique

Près de 720 000 habitants en Vendée, une population en augmentation

Au 1^{er} janvier 2024, le département de la Vendée compte 717 301 résidents¹. Entre 2015 et 2021, la population a progressé en moyenne chaque année de 0,8 %, cette croissance démographique étant davantage portée par les communes du littoral [1].

Une part de personnes âgées supérieure à la moyenne nationale et en hausse

En 2023, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 27 % de la population vendéenne contre 22 % au niveau national. Selon les projections de l'Insee, le vieillissement de la population devrait se poursuivre. La part des 65 ans et plus pourrait ainsi atteindre 39 % de la population en 2070 [2].

Activité du SAMU/SAS et des services d'urgences de Vendée

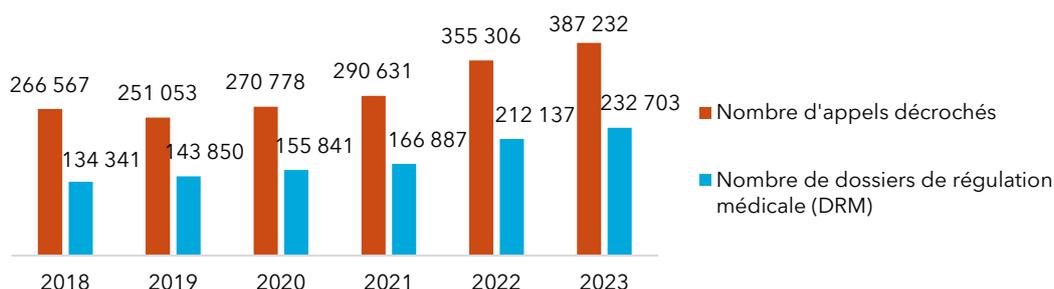
Des services d'urgences fragilisés, qui se sont adaptés

Le département de Vendée dispose de 8 services d'urgences (SU) dont 1 SU pédiatriques à La Roche-sur-Yon (Centre hospitalier départemental de Vendée - CHDV) (Fig. 10, page 9). À partir de l'été 2022, un accès régulier a été mis en place la nuit (de 23h à 8h30) dans les SU des établissements publics de Vendée (soit 7 SU sur les 8). Cette mesure a été mise en place dans un contexte de fragilité accrue des SU causée par un manque de plus en plus prégnant de personnel médical et paramédical. Cet accès régulier s'est maintenu après l'été et ses horaires ont été élargis à partir de l'été 2023 (de 20h à 8h30). Un accès régulier à certains SU en journée a pu être également mis en place de façon ponctuelle à partir de 2022. Le SU de Montaigu (CHDV) a fermé la nuit durant l'été 2021, puis toutes les nuits à partir d'octobre 2021. Il a été également fermé occasionnellement en journée en 2022 et 2023. Les SU du CH de Luçon (CHDV), du CH de Fontenay-le-Comte et du CH Côte de Lumière ont également fermé ponctuellement en 2023.

Une activité de régulation en forte hausse depuis 2022

Une augmentation du nombre d'appels décrochés au SAMU 85 et du nombre de dossiers de régulation médicale (DRM²) est observée à partir de 2021, et de façon marquée à partir de 2022 (+45 % du nombre d'appels décrochés et +73 % du nombre de DRM entre 2018 et 2023). Cette augmentation d'activité est probablement à mettre en lien avec l'instauration d'un accès régulier aux SU du département à partir de l'été 2022 et également avec la mise en place du Système d'accès aux soins (SAS³) officialisée en avril 2023 dans le département. Préalablement à son lancement en 2023, la Vendée disposait, depuis la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, d'une organisation de la régulation préfiguratrice du SAS, avec une régulation de médecine générale en journée.

Fig. 1 Évolution annuelle de l'activité du SAMU 85 (2018-2023)



Source : SAE, exploitation ORU Pays de la Loire

¹ Estimation de population (Insee).

² Pour chaque appel porté à l'analyse du Samu Centre 15, un dossier est créé sur le système d'information de l'établissement de santé. Un dossier est qualifié de dossier de régulation lorsqu'il regroupe l'ensemble des informations collectées, des mesures prises et du suivi assuré, suite à une information à caractère médical, médicosocial ou sanitaire, portée à la connaissance du Samu Centre 15. Un dossier de régulation est qualifié de dossier de régulation médicale (DRM) dès lors que le(s) patient(s) a(ont) bénéficié d'un acte de régulation médicale.

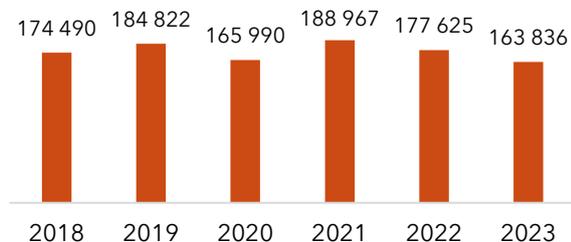
³ Instauré par la loi du 26 avril 2021 (article L.6311-3 du code de la santé publique), le SAS est un service d'orientation de la population dans le système de santé permettant aux patients, confrontés à un besoin de soins urgents ou non programmés, l'accès à distance à un professionnel de santé lorsque leur médecin traitant n'est pas disponible. Deux filières soles participent à la régulation des appels : la médecine hospitalière incluant l'aide médicale urgente et la médecine libérale. Le SAS est complémentaire du dispositif de la Permanence des soins ambulatoires (PDSA - voir page 7) et permet donc d'apporter à toute heure et 7j/7 une réponse aux demandes de soins non programmés.

Un nombre total de passages aux urgences en diminution

Entre 2018 et 2019 une augmentation du nombre de passages aux urgences était observée (environ +10 000) dans un contexte de hausse continue du nombre de passages depuis plusieurs années [3]. L'année 2020 a été marquée par une baisse importante de passages en lien avec la crise sanitaire. En 2021, le nombre de passages était supérieur à celui observé en 2018-2019 mais ensuite, il a diminué (-6 % entre 2023 et 2018) (Fig. 2).

Fig. 2 Évolution annuelle du nombre de passages aux urgences dans les SU de Vendée

SU de Vendée (2018-2023)



Source : RPU, exploitation ORU Pays de la Loire

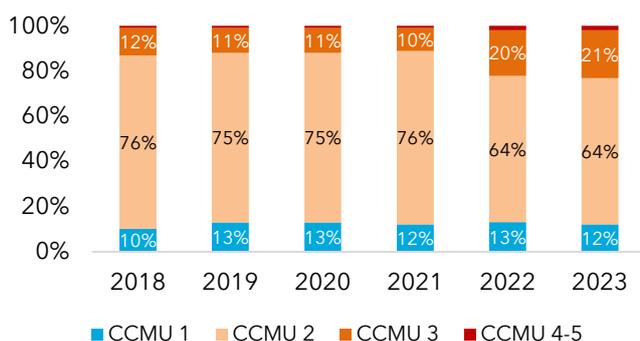
La part des passages en horaire de permanence des soins ambulatoires (PDSA) a diminué entre 2018 et 2023, passant de 44 % à 40 %. Ce constat peut probablement être mis en lien avec l'accès régulé la nuit dans les SU des établissements publics à partir de l'été 2022.

Une part stable des passages aux urgences de faible gravité

La CCMU (Classification clinique des malades aux urgences) est une codification évaluant l'état du patient à son entrée dans le SU, à l'issue de l'examen clinique initial incluant les examens complémentaires simples réalisables au lit du patient. Cette classification s'étend de 1 à 5, par ordre croissant de gravité⁴.

La part des passages codés CCMU 1 - soit de faible gravité - est restée relativement stable sur la période 2018-2023 (environ 1 passage sur 10). Une nette augmentation (+11 points) de la part des RPU relevant de la CCMU 3 est observée à partir de 2022, aux dépens des passages relevant de la CCMU 2, probablement en lien avec la sensibilisation des professionnels au codage de la CCMU, secondaire à la réforme du financement des structures d'urgences (Fig. 3)⁵.

Fig. 3 Évolution annuelle de la répartition des RPU selon la CCMU (2018-2023)



Source : RPU Pays de la Loire, exploitation ORU Pays de la Loire

Champ : RPU avec CCMU renseignée (74 % en 2018, 77 % en 2019, 83 % en 2020, 88 % en 2021, 86 % en 2022, 87 % en 2023) et hors RPU avec CCMU D et P.

⁴ Les CCMU 1 et 2 correspondent à un état clinique jugé stable, sans (CCMU 1) ou avec (CCMU 2) la réalisation d'actes complémentaires diagnostiques ou thérapeutiques (autres que les examens complémentaires simples au lit du patient). La CCMU 3 correspond à un patient dont l'état clinique est susceptible de s'aggraver aux urgences mais dont le pronostic vital n'est pas engagé.

Les CCMU 4 et 5 signifient que le pronostic vital est engagé, sans (CCMU 4) ou avec (CCMU 5) réalisation de gestes de réanimation immédiats.

⁵ Cette dernière prévoit en effet des recettes liées à l'activité, reposant notamment sur la valeur de la CCMU (facturation d'un supplément en cas de CCMU > 2). Pour en savoir plus, voir l'arrêté du 27 décembre 2021 fixant les modalités de financement des recettes liées à l'activité des structures des urgences mentionnées à l'article L.162-22-8-2 du code de la sécurité sociale.

4 passages aux urgences sur 10 relèvent potentiellement de la ville en 2023

Outre la classification CCMU permettant de coder la gravité des patients ayant recours aux urgences, un indicateur permettant d'identifier les passages peu complexes, qui auraient pu *a priori* être pris en charge en ville, a été développé récemment (encadré 1). En 2023, à l'échelle des 8 SU du département vendéen, le pourcentage de PRPV s'élève à 40 %⁶. Il est proche de celui observé au niveau national (41 %) ⁷[4].

Encadré 1. Pourcentage de passages relevant potentiellement de la ville (PRPV)

L'ORS PACA a proposé une méthodologie permettant de quantifier la complexité des passages aux urgences et de qualifier les passages *relevant potentiellement d'une prise en charge en ville* (par un médecin généraliste ou une structure de soins non programmés disposant d'un plateau technique). Les indicateurs issus de cette méthodologie ont été construits à partir des données RPU nationales de 2018, 2019 et 2021 (base de données de l'ATIH).

Aux principaux codes cim-10 utilisés par les SU pour coder le diagnostic principal (DP) a été associé un niveau de complexité en mobilisant plusieurs variables présentes dans le RPU (mode d'arrivée, CCMU, âge du patient, mode de sortie, durée de passage). Ainsi, pour un DP donné, plus le niveau des 5 variables est élevé (fortes proportions d'arrivée véhiculée, de CCMU 3/4/5, d'hospitalisation, de patients de plus de 75 ans ou de moins de 1 an, durée de passage élevée), plus il présente un score de complexité diagnostique élevé. Le score s'étend de 5 (niveau de complexité minimal) à 500 (niveau de complexité maximal). Il a ensuite été discrétisé en déciles, prenant des valeurs entre 1 et 10.

Il a été défini, sur avis d'experts de la Fedoru, que les passages relevant potentiellement de la ville (PRPV) étaient ceux cumulant les trois conditions suivantes :

- un mode de transport différent du SMUR ou de l'hélicoptère,
- un diagnostic principal se voyant attribuer un score de complexité faible (4 premiers déciles),
- un mode de sortie vers le domicile.

L'indicateur PRPV se veut le reflet de la qualité de l'organisation des soins primaires dans un territoire donné et plus particulièrement de l'accessibilité aux soins non programmés dans ce territoire. Il peut être utilisé pour comparer à un instant donné des territoires entre eux ou pour réaliser des évolutions temporelles sur un même territoire. Une part de PRPV élevée sur un territoire peut vouloir signifier qu'une marge d'amélioration concernant l'organisation et l'accessibilité des soins non programmés dans ce territoire est possible. Il faut toutefois prendre en compte d'autres éléments contextuels qui interviennent dans le recours de la population à un service d'urgence : structure d'âge de la population, niveau de défavorisation sociale, etc.

L'indicateur PRPV se basant sur 3 items RPU, il est nécessaire que le taux d'exploitabilité de ces 3 items soit élevé pour pouvoir qualifier un passage aux urgences de PRPV ou non.

⁶ Résultat obtenu sur 89 % des RPU transmis par les 8 SU de Vendée en 2023.

⁷ Hors Corse et Île-de-France.

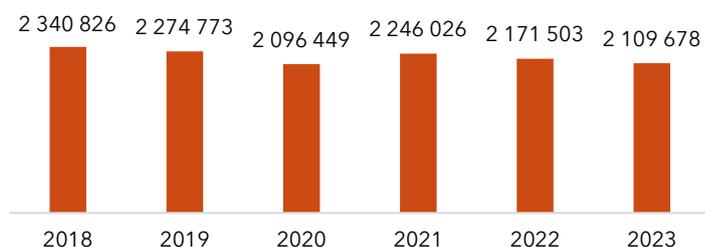
Médecins généralistes libéraux en Vendée : offre et activité

Un nombre total d'actes en léger recul

Le nombre total d'actes réalisés par les médecins généralistes libéraux ayant leur cabinet principal en Vendée avait assez nettement diminué en 2020, probablement secondairement à la crise sanitaire (Fig. 4). Il était reparti à la hausse en 2021 avant de diminuer de nouveau en 2022 et 2023. Entre 2018 et 2023, ce nombre est ainsi en recul de 10 %. Ce constat, basé sur un dénombrement d'actes, doit être interprété avec précaution. En effet, de nombreux facteurs peuvent expliquer la baisse des volumes annuels d'actes observée : baisse des effectifs de médecins généralistes (encadré 2), augmentation des temps de coordination/gestion, augmentation des durées de consultations en lien avec la hausse des prises en charges complexes (personnes âgées, multimorbidité), etc.

Fig. 4 Évolution annuelle de l'activité totale des MG libéraux de Vendée

Nombre total de séances⁸ (consultations, visites, téléconsultations) (2018-2023)



Source : SNDS, exploitation ORU Pays de la Loire

Champ : Ensemble des médecins généralistes libéraux ayant leur cabinet principal localisé en Vendée.

Encadré 2 - Une offre en médecins généralistes libéraux en diminution

En 2023, on dénombre 452 médecins généralistes libéraux soit une densité médicale en Vendée inférieure à celle observée au niveau national (6,5 médecins/10 000 habitants contre 8,2/10 000 habitants). Cette densité diminue depuis plusieurs années, dans le département comme à l'échelle nationale. En 2018, elle s'élevait dans le département à 7,1 médecins/10 000 habitants et atteignait 8,9/10 000 habitants en France [5].

De façon cohérente, l'accessibilité potentielle localisée (APL)⁹ aux médecins généralistes âgés de 65 ans ou moins s'élève à 3,3 consultations¹⁰ par habitant en Vendée en 2021 contre 3,8 en France hexagonale. Cette accessibilité moyenne est en recul dans le département comme au plan national : elles s'élevaient respectivement à 3,6 et 4,1 en 2015 [6].

Une activité de soins non programmés en journée imparfaitement quantifiable

Le Système national des données de santé (SNDS), qui centralise les données de l'Assurance maladie, peut théoriquement permettre de quantifier une partie de l'activité de soins non programmés en journée des médecins généralistes libéraux. Il existe en effet des cotations que peuvent utiliser les praticiens pour valoriser leurs consultations, visites ou actes réalisés « en urgence » (Fig. 5). Cependant, elles ne sont pas le reflet de toute leur activité de soins non programmés, et ne sont probablement pas toujours connues, ni utilisées par les médecins (par exemple, peuvent ne pas être valorisés par une cotation spécifique, les actes réalisés pendant des plages de consultations sans rendez-vous prévues par un médecin). Outre les bases de données médico-administratives telles que le SNDS, des données d'enquêtes peuvent être mobilisées pour estimer l'activité des soins non programmés chez les médecins généralistes libéraux mais celles-ci sont encore assez rares, en particulier à l'échelle infrarégionale (encadré 3).

⁸ Une séance correspond à la prise en charge d'un patient par un professionnel, un jour donné. Lors de cette prise en charge, un ou plusieurs actes peuvent être réalisés par le praticien.

⁹ L'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL), calculé par la Drees, étudie l'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville. Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge [4].

¹⁰ Y compris visites.

Fig. 5 Majorations¹¹ utilisables par les médecins généralistes pour les actes réalisés "en urgence"

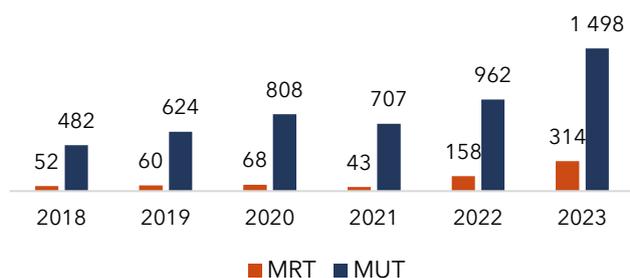
Cotation	Signification de la cotation	Code prestation dans le SNDS
MU	Majoration d'urgence en visite aux heures d'ouverture du cabinet médical, i.e. le médecin interrompt ses consultations pour une visite d'urgence (demande expresse et motivée du patient).	1222
MUT	Majoration d'urgence du médecin traitant, pour prise en charge dans les 48h auprès d'un spécialiste.	1943
MRT	Majoration du médecin traitant pour une consultation ou visite en urgence à la demande de la régulation (Centre 15), hors PDSA.	1945
SNP	Majoration pour consultation ou visite dans les 48h d'un patient (hors patientèle du médecin traitant) adressé par le médecin régulateur du SAS.	1076

Encadré 3 - Estimation de l'activité de soins non programmés : enquête auprès des médecins généralistes des Pays de la Loire

Début 2019, l'enquête Panel réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 556 médecins des Pays de la Loire, indiquait que 84 % des médecins généralistes libéraux de la région avaient une organisation quotidienne pour prendre en charge les soins non programmés. Interrogés sur la part que représentaient ces demandes parmi l'ensemble de leurs consultations, un tiers des médecins ligériens déclaraient qu'elles représentaient plus de 30 % de leurs consultations, et un autre tiers déclaraient qu'elles constituaient 20 à 30 % de leur activité [7].

Fig. 6 Évolution annuelle du nombre d'actes avec majoration d'urgence (MRT, MUT), parmi les médecins généralistes libéraux exerçant en Vendée

Vendée (2018-2023)



Source : SNDS-DCIR (Cnam) - exploitation ORS Pays de la Loire

Champ : Médecins généralistes libéraux dont le cabinet principal d'exercice (déclaré à l'assurance maladie) est situé en Vendée.

La majoration « MU » n'a ainsi quasiment jamais été utilisée sur la période 2018-2023 (seulement 10 fois) parmi les médecins généralistes libéraux de Vendée. Les actes avec majorations « MRT » et « MUT » représentent une part très faible de la totalité des actes réalisés par les médecins généralistes libéraux (en 2023, respectivement 0,01 % et 0,07 %). L'utilisation de ces dernières majorations a eu néanmoins tendance à augmenter à partir de 2022.

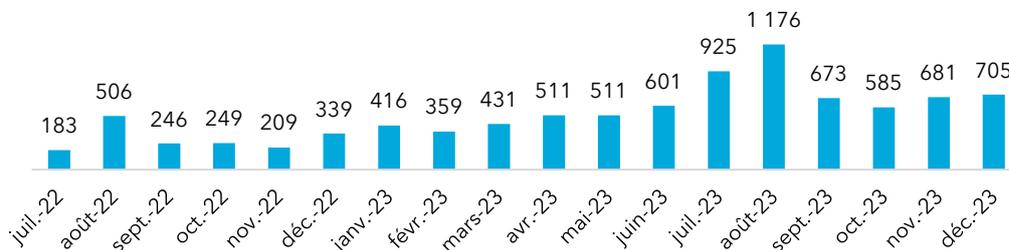
La cotation « SNP » (Fig. 5) a été instaurée en juillet 2022 à la suite des recommandations de la « mission flash sur les urgences et les soins non programmés » [8]. Elle permet aux médecins généralistes d'obtenir une majoration dans le cas d'une prise en charge dans les 48 h d'un patient adressé par le médecin régulateur du SAS, hors patientèle du médecin traitant. Le nombre de majorations « SNP » est limité à 20 par semaine et par médecin. Le nombre de consultations ou visites pour lesquelles la cotation a été utilisée par les médecins généralistes libéraux de Vendée a progressivement augmenté depuis juillet 2022, avec un pic observé durant l'été 2023, notamment en août, probablement en lien avec des prises en charge d'une patientèle touristique qui n'a pas accès au médecin traitant (Fig. 7). Au total entre juillet 2022 et décembre 2023, plus de 9 300 consultations avec cette majoration ont été réalisées par les

¹¹ Outre les majorations d'urgence, il existe également des actes CCAM qui sont réalisés dans le cadre de l'urgence (acte YYYY010 - « Traitement de premier recours de cas nécessitant des actes techniques et la présence prolongée du médecin dans certaines situations d'urgence ») et des modificateurs d'acte CCAM pour préciser le degré d'urgence (notamment, le modificateur « M » pour la réalisation d'actes techniques en urgence au cabinet, hors PDSA).

médecins généralistes libéraux de Vendée (0,4 % de l'activité totale en 2023). En 2023, 161 praticiens ayant leur cabinet principal en Vendée avaient utilisé au moins une fois la cotation.

Fig. 7 Évolution mensuelle du nombre d'actes de soins non programmés réalisés dans le cadre du SAS (cotation SNP) parmi les médecins généralistes libéraux exerçant en Vendée

Vendée (2022-2023)



Source : SNDS-DCIR (Cnam) - exploitation ORS Pays de la Loire

Champ : Médecins généralistes libéraux dont le cabinet principal d'exercice (déclaré à l'assurance maladie) est situé en Vendée.

Une activité régulée en période de PDSA en hausse chez les médecins généralistes

L'activité régulée des médecins généralistes en période de PDSA¹² peut être repérée dans le SNDS via des cotations spécifiques (Fig. 8). Cette activité, qui avait diminué en 2020, probablement secondairement à la crise sanitaire, est repartie à la hausse ensuite et est, en 2023, plus élevée que ce qui était observé avant l'épidémie de Covid-19 (+15 % d'actes par rapport à 2018). Alors que le nombre de visites est resté relativement stable, ce sont essentiellement les consultations qui ont augmenté entre 2018 et 2023 (+18 %) (Fig. 9).

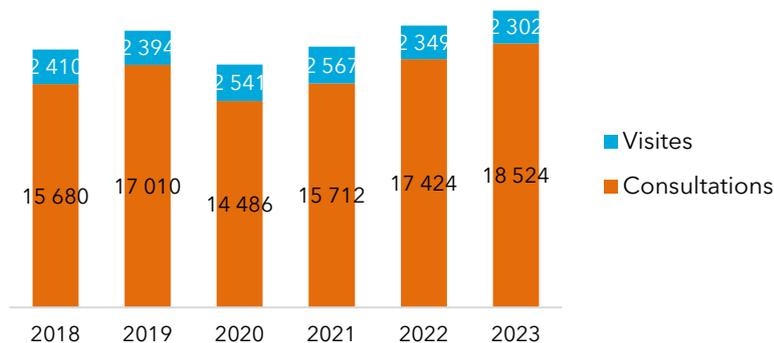
Fig. 8 Cotations utilisables par les médecins généralistes pour valoriser les actes effectués en période de PDSA à la demande de la régulation

Cotation	Signification de la cotation	Code prestation dans le SNDS
Consultation		
CRN	Majoration de nuit 20h-00h / 6h-8h	1933
CRM	Majoration de milieu de nuit 00-6h	1934
CRD	Majoration dimanche et jours fériés 8h-20h	1935
CRS	Majoration samedi après-midi 12h-20h	1941
Visite		
VRN	Majoration de nuit 20h-00h / 6h-8h	1936
VRM	Majoration de milieu de nuit 00-6h	1937
VRD	Majoration dimanche et jours fériés 8h-20h	1938
VRS	Majoration samedi après-midi 12-20h	1942

¹² Du lundi au vendredi de 20h00 à 7h59 le lendemain, du samedi 12h00 au lundi 7h59, et les jours fériés et ponts PDSA de 8h00 à 19h59.

Fig. 9 Évolution annuelle de l'activité régulée en période de PDSA des médecins généralistes libéraux de Vendée (volet effectif)

Nombre de séances réalisées en PDSA régulée (2018-2023)



Source : SNDS (DCIR), exploitation ORU Pays de la Loire

Champ : Séances réalisées par un médecin généraliste libéral ou ayant une activité mixte, dont le cabinet principal est en Vendée, entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2023.

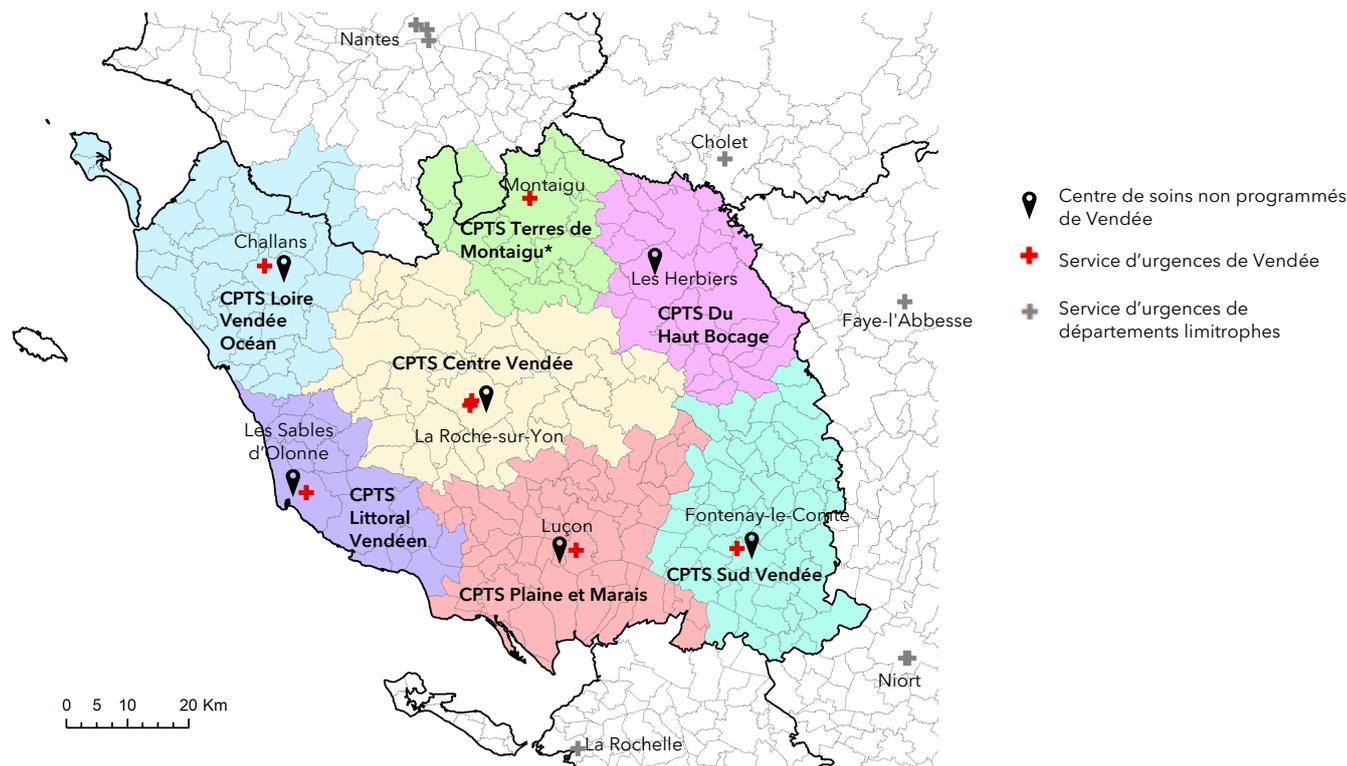
Cette hausse est également observée au plan national : les actes régulés ont augmenté modérément, de 3 % par an en moyenne entre 2014 et 2020, avant de connaître une diminution liée à la crise sanitaire puis une très forte croissance (+47 % entre 2021 et 2022) [9].

Recours aux services d'urgences et aux centres de soins non programmés Analyse par Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

La coordination de l'offre de soins non programmés en structuration *via* les CPTS

Instaurées en 2016 par la loi de modernisation de notre système de santé, les CPTS sont constituées de l'ensemble des acteurs de santé libéraux qui souhaitent se coordonner sur un territoire et établir des partenariats avec les structures hospitalières et médico-sociales, pour répondre aux besoins en santé de la population. Une de leurs missions prioritaires est d'améliorer l'accès aux soins des patients en facilitant d'une part l'accès à un médecin traitant et, d'autre part, en organisant la prise en charge des soins non programmés en ville. En Vendée, **7 CPTS ont progressivement été créées entre 2019 et 2022**, couvrant *in fine* l'ensemble du territoire. Elles incluent 254 communes de Vendée et 7 communes de Loire-Atlantique et comptent 716 363 habitants au 1^{er} janvier 2021.

Fig. 10 Carte des territoires CPTS de Vendée (octobre 2023)



* La CPTS « Terres de Montaigu » est devenue la CPTS « Nord Vendée » à partir de mars 2025.

Fondés sur un partenariat ville-hôpital, **six centres de soins non programmés (CSNP)** ont progressivement été ouverts au premier semestre 2022 sur le territoire vendéen par les professionnels des CPTS et du CHDV, avec le soutien de l'Agence régionale de santé, de l'Assurance maladie et du Conseil départemental de Vendée. Hors PDSA, ces CSNP apportent une réponse aux besoins des patients sans médecin traitant, ou pour lesquels le médecin traitant n'est pas disponible dans les 24-48h. La prise de rendez-vous s'effectue via la régulation (appel au 116-117 ou au 15)¹³. Les CPTS assurent le recensement des médecins généralistes libéraux souhaitant travailler au sein du CSNP. Elles gèrent ensuite l'agenda des vacances des médecins. Les médecins généralistes libéraux, membres des 7 CPTS du département, peuvent également mettre à disposition des **créneaux de disponibilité consacrés aux consultations non programmées**, via le logiciel CPTS Rendez-vous¹⁴.

Les données présentées ci-après (recours aux SU par CPTS) sont issues des **RPU des habitants des 7 CPTS de Vendée** provenant de l'ensemble des SU des Pays de la Loire¹⁵. Ne sont ainsi pas inclus les passages aux urgences des populations résidant hors de la CPTS considérée (en particulier la population dite « touristique » qui représente un volume important en période estivale notamment dans les SU côtiers [10]). Cette analyse est par ailleurs **non exhaustive sur les passages des habitants au sein du SU de la Clinique Saint-Charles** (La Roche-sur-Yon) puisque l'exploitabilité de l'item « code postal » dans les RPU transmis par cet établissement était faible de 2021 à 2023.

Concernant les SU des Pays de la Loire fréquentés par les habitants des CPTS de Vendée sur la période 2018-2023, il s'agit dans la majorité des cas (88 %) des SU du département. Moins de 10 % des habitants ont eu recours aux SU du Maine-et-Loire (quasi exclusivement le SU du CH de Cholet) et 3 % aux SU de Loire-Atlantique (principalement au CHU de Nantes, SU adultes et pédiatriques).

Les données d'activité des CSNP sont des données recueillies manuellement par les CPTS et transmises à l'ARS Pays de la Loire. Les CSNP sont gérés par les CPTS **mais des patients résidant en-dehors de la CPTS peuvent y recourir**.

Un tableau récapitulatif de certains indicateurs par CPTS est présenté page 17.

¹³ Plus ponctuellement, l'orientation vers les CSNP peut être réalisée directement via les SU, ou via les médecins généralistes libéraux et les officines volontaires.

¹⁴ La CPTS « Terre de Montaigu » ne dispose pas d'un CSNP, mais gère uniquement des créneaux de consultations mis à disposition par les médecins généralistes libéraux.

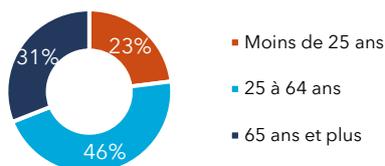
¹⁵ L'île d'Yeu n'appartenant pas à une CPTS en octobre 2023, les RPU de ses habitants n'ont pas été pris en compte.

CPTS Loire Vendée Océan (Challans)

Éléments de contexte

- La CPTS a signé un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec l'ARS et la CPAM le 24 mars 2021.
- Le CSNP de Challans a ouvert en janvier 2022.
- La CPTS comptabilise 139 067 habitants en 2021 dont 31 % ont 65 ans et plus.

Fig. 11 Répartition de la population selon l'âge



Source : RP 2021 (Insee)
Champ : CPTS Loire Vendée Océan (zonage octobre 2023)

- 92 médecins généralistes libéraux sont installés sur le territoire en 2023, soit une densité de 6,6/10 000 habitants.
- Parmi eux, 19 ont plus de 60 ans (21 %).

Passages aux urgences

(données RPU)

- 28 280 passages aux urgences des habitants de la CPTS ont été enregistrés en 2023 dans les SU des Pays de la Loire, soit un taux de 203 passages/1 000 habitants.
 - o 42 % des passages ont eu lieu en période de PDSA.
 - o Près de ¾ des passages aux urgences concernaient le CH Loire Vendée Océan.

Fig. 12 Nombre de passages selon les SU des Pays de la Loire fréquentés par les habitants de la CPTS Loire Vendée Océan en 2023

Territoire	Centre hospitalier	Effectif (%)
CPTS Loire Vendée Océan	CH Loire Vendée Océan	20 667 (73 %)
CPTS Centre Vendée	CHDV La Roche-sur-Yon - Adultes	2 516 (9 %)
	CHDV La Roche-sur-Yon - Pédiatrie	1 655 (6 %)
	Clinique Saint Charles	213 (1 %)
	Hôpital privé du Confluent	829 (3 %)
CPTS Nantes Grand Ouest	CHU Nantes - Adultes	735 (3 %)
	CHU Nantes - Pédiatrie	447 (2 %)
	CH Côte de Lumière	931 (3 %)
CPTS Littoral Vendéen	Autres CH	327 (1 %)

Source : RPU, exploitation ORU Pays de la Loire
Champ : RPU des habitants de la CPTS Loire Vendée Océan

- o 34 % des passages aux urgences des habitants de la CPTS relèvent potentiellement de la ville¹⁶, soit un taux de 69 PRPV/1 000 habitants¹⁷.
- o En période de continuité des soins, 36 % des passages sont qualifiés de PRPV et en période de PDSA, 32 %.
- o 23 % des passages correspondent à des PRPV dont le diagnostic principal est de type traumatologique et 11 % de type médicochirurgical.

Consultations de soins non programmés

(données renseignées par les CPTS)

- 3 157 consultations ont été réalisées au CSNP de Challans en 2023 (en moyenne 225 consultations hors mois d'été et 450 en juillet/août).
 - o 80 % concernaient des patients résidant en Vendée (57 % en juillet/août).
 - o 45 % des patients n'avaient pas de médecin traitant.
 - o 90 % avaient été orientés par la régulation (15-116/117).
 - o 7 % avaient été réorientés par les urgences.
- 2 387 consultations de SNP ont été réalisées par les médecins généralistes libéraux de la CPTS en 2023¹⁸ (dont 36 % l'été).

¹⁶ Le taux d'exploitabilité des RPU pour le calcul de l'indicateur PRPV s'élève à 90 %.

¹⁷ Taux estimé selon une extrapolation à partir du pourcentage de PRPV observé et du nombre total de passages aux urgences en 2023.

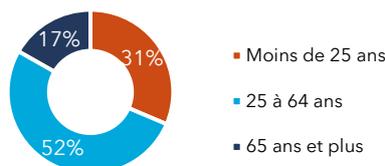
¹⁸ Le dénombrement d'actes de SNP présenté ici est issu du logiciel CPTS Rendez-vous.

CPTS Terre de Montaigu¹⁹ (Montaigu)

Éléments de contexte

- La CPTS a signé un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec l'ARS et la CPAM le 21 janvier 2021.
- Il n'y a pas de CSNP sur la CPTS.
- La CPTS compte 76 213 habitants en 2021, dont 17 % ont 65 ans et plus.

Fig. 13 Répartition de la population selon l'âge



Source : RP 2021 (Insee)
Champ : CPTS Terres de Montaigu (zonage octobre 2023)

- 53 médecins généralistes libéraux sont installés sur le territoire en 2023 soit une densité de 7,0/10 000 habitants.
- Parmi eux, 11 ont plus de 60 ans (21 %).

Passages aux urgences

(données RPU)

- 13 411 passages aux urgences des habitants de la CPTS Terres de Montaigu ont été enregistrés en 2023 dans les SU des Pays de la Loire, soit un taux de 176 passages/1 000 habitants²⁰.
 - o 41 % des passages ont eu lieu en période de PDSA.
 - o 41 % des passages concernaient le SU de Montaigu²¹.

¹⁹ La CPTS « Terres de Montaigu » est devenue la CPTS « Nord Vendée » à partir de mars 2025.

²⁰ Ce taux est sous-estimé car une partie des passages des habitants de la CPTS dans le SU de la Clinique Saint-Charles n'ont pas pu être identifiés et comptabilisés en raison d'une faible exploitabilité de l'item « code postal » parmi les RPU de cet établissement en 2023.

²¹ Le SU de Montaigu a été fermé la nuit en 2023, ainsi que ponctuellement en journée.

Fig. 14 Nombre de passages selon les SU des Pays de la Loire fréquentés par les habitants de la CPTS Terre de Montaigu en 2023

Territoire	Centre hospitalier	Effectif (%)
CPTS Terres de Montaigu	CHDV - Montaigu	5 470 (41 %)
CPTS Centre Vendée	CHDV La Roche-sur-Yon - Adultes	3686 (27 %)
	CHDV La Roche-sur-Yon - Pédiatrie	1079 (8 %)
	Clinique Saint Charles	223 (2 %)
CPTS La Nantaise Centre Est	CHU Nantes - Adulte	692 (5 %)
	CHU Nantes - Pédiatrie	431 (3 %)
	Hôpital privé du Confluent	596 (4 %)
CPTS Le Choletais	CH Cholet	956 (7 %)
Pays de la Loire	Autres CH	278 (2 %)

Source : RPU, exploitation ORU Pays de la Loire
Champ : RPU des habitants de la CPTS Terres de Montaigu

- o 42 % des passages des habitants de la CPTS relèvent potentiellement de la ville²², soit un taux de 74 PRPV/1 000 habitants²³.
- o En période de continuité des soins, 45 % des passages sont qualifiés de PRPV et en période de PDSA, 37 %.
- o 31 % des passages correspondent à des PRPV dont le diagnostic principal est de type traumatologique et 11% de type médicochirurgical.

Consultations de soins non programmés

(données renseignées par les CPTS)

- Il n'y a pas de CSNP sur la CPTS.
- 364 consultations de SNP ont été réalisées par les médecins généralistes libéraux de la CPTS en 2023²⁴.
 - o 52 % des patients résidaient hors de la CPTS.
 - o 38 % des patients n'avaient pas de médecin traitant.
 - o 97 % des patients avaient été orientés par la régulation (15/116-117) et 3 % par des pharmacies.
 - o Les motifs infectieux concernaient 48 % des consultations.

²² En 2023, le taux d'exploitabilité des RPU pour le calcul de l'indicateur PRPV s'élève à 86 %.

²³ Taux estimé selon une extrapolation à partir du pourcentage de PRPV observé et du nombre total de passages aux urgences en 2023.

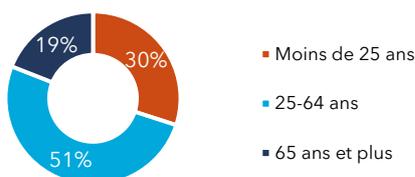
²⁴ Le dénombrement de consultations de SNP présenté ici est issu du logiciel CPTS Rendez-vous.

CPTS Haut-Bocage (Les Herbiers, Pouzauges, Mortagne-sur-Sèvre)

Éléments de contexte

- La CPTS a signé un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec l'ARS et la CPAM le 18 mars 2022.
- Le CSNP Les Herbiers a ouvert en mai 2022.
- La CPTS compte 85 969 habitants en 2021, dont 19 % ont 65 ans et plus.
- Il n'y a pas de SU sur le territoire.

Fig. 15 Répartition de la population selon l'âge



Source : RP 2021 (Insee)
Champ : CPTS Haut Bocage (zonage octobre 2023)

- 46 médecins généralistes libéraux sont installés sur la CPTS en 2023, soit une densité de 5,4/10 000 habitants.
- Parmi eux, 12 ont plus de 60 ans (26 %).

Passages aux urgences

(données RPU)

- 16 332 passages aux urgences des habitants de la CPTS Haut-Bocage ont été enregistrés en 2023 dans les SU des Pays de la Loire, soit un taux de 190 passages/1 000 habitants.
 - o 44 % des passages ont eu lieu en période de PDSA.
 - o Trois quarts des passages aux urgences des habitants de la CPTS concernaient le CH de Cholet.

Fig. 16 Nombre de passages selon les SU des Pays de la Loire fréquentés par les habitants de la CPTS Haut-Bocage en 2023

Territoire	Centre hospitalier	Effectif (%)
CPTS du Choletais	CH Cholet	12 284 (75 %)
CPTS Centre Vendée	CHDV La Roche-sur-Yon - Adultes	2 037 (12 %)
	CHDV La Roche-sur-Yon - Pédiatrie	424 (3 %)
	Clinique Saint Charles	129 (1 %)
CPTS Sud Vendée	CH Fontenay-le-Comte	526 (3 %)
Pays de la Loire	Autres CH	932 (5 %)

Source : RPU, exploitation ORU Pays de la Loire
Champ : RPU des habitants de la CPTS Haut-Bocage

- o En 2023, le taux d'exploitabilité des RPU des habitants de la CPTS pour le calcul de l'indicateur PRPV s'élève à 57 %, ce qui est trop faible pour pouvoir déterminer le statut des passages aux urgences.

Consultations de soins non programmés

(données renseignées par les CPTS)

- 3 047 consultations ont été réalisées au CSNP Les Herbiers en 2023.
 - o 93 % concernaient des patients résidant en Vendée.
 - o 75 % de patients n'avaient pas de médecin traitant.
 - o 68 % des patients avaient été orientés par la régulation (116/117 ou 15).
- 488 consultations de SNP ont été réalisées par les médecins généralistes libéraux de la CPTS en 2023²⁵.

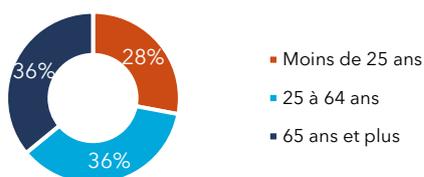
²⁵ Le dénombrement de consultations de SNP présenté ici est issu du logiciel CPTS Rendez-vous.

CPTS Littoral Vendéen (Les Sables d'Olonne)

Éléments de contexte

- La CPTS a signé un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec l'ARS et la CPAM le 19 novembre 2020.
- Le CSNP a ouvert en mars 2022.
- La CPTS compte 97 714 habitants en 2021, dont 36 % ont 65 ans et plus.

Fig. 17 Répartition de la population selon l'âge



Source : RP 2021 (Insee)
Champ : CPTS Littoral Vendéen (zonage octobre 2023)

- 88 médecins généralistes libéraux sont installés sur le territoire, soit une densité de 9,0/1 000 habitants.
- Parmi eux, 17 ont plus de 60 ans (19 %).

Passages aux urgences

(données RPU)

- 22 778 passages aux urgences des habitants de la CPTS ont été enregistrés en 2023 dans les SU des Pays de la Loire, soit un taux de 233 passages/1 000 habitants²⁶.
 - o 42 % des passages ont eu lieu en période de PDSA.
 - o Environ 8 passages sur 10 ont eu lieu au CH Côte de Lumière.

²⁶ Ce taux est sous-estimé car une partie des passages des habitants de la CPTS dans le SU de la Clinique Saint-Charles n'ont pas pu être identifiés et comptabilisés en raison d'une faible exploitabilité de l'item « code postal » parmi les RPU de cet établissement en 2023.

²⁷ En 2023, le taux d'exploitabilité des RPU pour le calcul de l'indicateur PRPV s'élève à 85%.

Fig. 18 Nombre de passages selon les SU des Pays de la Loire fréquentés par les habitants de la CPTS Littoral Vendéen en 2023

Territoire	Centre hospitalier	Effectif (%)
CPTS Vendée Littoral	CH Côte de Lumière	17 823 (78 %)
CPTS Centre Vendée	CHDV La Roche-sur-Yon - Adulte	3 256 (14 %)
	CHDV La Roche-sur-Yon - Pédiatrie	727 (3 %)
	Clinique Saint-Charles	300 (1 %)
	Pays de la Loire	Autres CH

Source : RPU, exploitation ORU Pays de la Loire
Champ : RPU des habitants de la CPTS Littoral Vendéen

- o 29 % des passages aux urgences des habitants de la CPTS relèvent potentiellement de la ville²⁷, soit un taux de PRPV de 68/1 000 habitants²⁸.
- o En période de continuité des soins, 31 % des passages sont qualifiés de PRPV et en période de PDSA, 26 %.
- o 19 % des passages correspondent à des PRPV dont le diagnostic principal est de type traumatologique et 10 % de type médicochirurgical.

Consultations de soins non programmés

(données renseignées par les CPTS)

- 2 696 consultations ont été réalisées au CSNP des Sables d'Olonne en 2023 (en moyenne 200 consultations hors mois d'été et 355 en juillet/août).
 - o 61 % concernaient des patients résidant en Vendée (29 % en juillet/août).
 - o 31 % des patients n'avait pas de médecin traitant.
- 2 149 consultations de SNP ont été réalisées par les médecins généralistes libéraux de la CPTS en 2023²⁹ (dont 44 % en période estivale).

²⁸ Taux estimé selon une extrapolation à partir du pourcentage de PRPV observé et du nombre total de passages aux urgences en 2023.

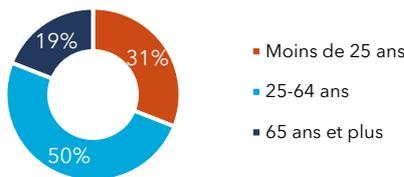
²⁹ Le dénombrement d'actes de SNP présenté ici est issu du logiciel CPTS Rendez-vous.

CPTS Centre-Vendée (La Roche-sur-Yon)

Éléments de contexte

- La CPTS a signé un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec l'ARS et la CPAM le 3 septembre 2021.
- Le CSNP de La Roche-sur-Yon a ouvert en janvier 2022.
- La CPTS compte 182 815 habitants en 2021, dont 19 % ont 65 ans et plus.

Fig. 19 Répartition de la population selon l'âge



Source : RP 2021 (Insee)
Champ : CPTS Centre Vendée (zonage octobre 2023)

- 110 médecins généralistes libéraux sont installés sur le territoire en 2023, soit une densité de 6,0/10 000 habitants.
- Parmi eux, 23 ont plus de 60 ans (21 %).

Passages aux urgences

(données RPU)

- 36 817 passages aux urgences des habitants de la CPTS ont été enregistrés en 2023 dans les SU des Pays de la Loire, soit un taux de 201 passages/1 000 habitants³⁰.
 - o 45 % des passages ont eu lieu en période de PDSA.
 - o 9 passages aux urgences sur 10 des habitants ont eu lieu dans les établissements de santé de la CPTS (CHDV, Clinique Saint-Charles).

³⁰ Ce taux est sous-estimé car une partie des passages des habitants de la CPTS dans le SU de la Clinique Saint-Charles n'ont pas pu être identifiés et comptabilisés en raison d'une faible exploitabilité de l'item « code postal » parmi les RPU de cet établissement en 2023.

³¹ En 2023, le taux d'exploitabilité des RPU pour le calcul de l'indicateur PRPV s'élève à 90 %.

Fig. 20 Nombre de passages selon les SU des Pays de la Loire fréquentés par les habitants de la CPTS Centre-Vendée en 2023

Territoire	Centre hospitalier	Effectif (%)
CPTS Centre Vendée	CHDV La Roche-sur-Yon - Adultes	25 670 (70 %)
	CHDV La Roche-sur-Yon - Pédiatrie	5 480 (15 %)
	Clinique Saint Charles	2 569 (7 %)
	CPTS Littoral Vendéen	CH Côte de Lumière
CPTS Loire Vendée Océan	CH LVO	601 (2 %)
Pays de la Loire	Autres CH	1 719 (6 %)

Source : RPU, exploitation ORU Pays de la Loire
Champ : RPU habitants de la CPTS Centre-Vendée

- o 36 % des passages des habitants de la CPTS relèvent potentiellement de la ville³¹, soit un taux de 73 PRPV/1 000 habitants³².
- o En période de continuité des soins, 38 % des passages sont qualifiés de PRPV et en période de PDSA, 34 %.
- o 22 % des passages correspondent à des PRPV dont le diagnostic principal est d'ordre traumatologique et 15 % de type médicochirurgical.

Consultations de soins non programmés

(données renseignées par les CPTS)

- 3 421 consultations ont été réalisées au CSNP de La Roche-sur-Yon en 2023
 - o 100 % des patients avaient été orientés par la régulation (15/116-117).
- 3 339 consultations de SNP ont été réalisées par les médecins généralistes libéraux de la CPTS en 2023³³.

³² Taux estimé selon une extrapolation à partir du pourcentage de PRPV observé et du nombre total de passages aux urgences en 2023.

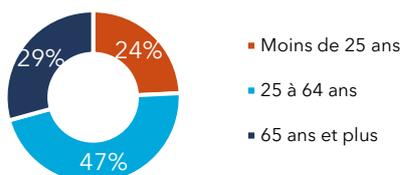
³³ Le dénombrement de consultations de SNP présenté ici est issu du logiciel CPTS Rendez-vous.

CPTS Plaine et Marais (Luçon)

Éléments de contexte

- La CPTS a signé un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec l'ARS et la CPAM le 24 mars 2021.
- Le CSNP de Luçon a ouvert en janvier 2022.
- La CPTS compte 67 471 habitants en 2021, dont 29 % ont 65 ans et plus.

Fig. 21 Répartition de la population selon l'âge



Source : RP 2021 (Insee)
Champ : CPTS Plaine et Marais (zonage octobre 2023)

- 39 médecins généralistes libéraux sont installés sur le territoire en 2023, soit une densité de 5,8/10 000 habitants.
- Parmi eux, 17 ont plus de 60 ans (44 %).

Passages aux urgences

(données RPU)

- 15 747 passages aux urgences des habitants de la CPTS ont été enregistrés en 2023 dans les SU des Pays de la Loire, soit un taux de 233 passages/1 000 habitants³⁴.
 - o 40 % des passages ont eu lieu en période de PDSA.
 - o Près d'un passage sur 2 des habitants de la CPTS concernait le CH de Luçon.

³⁴ Ce taux est sous-estimé car une partie des passages des habitants de la CPTS dans le SU de la Clinique Saint-Charles n'ont pas pu être identifiés et comptabilisés en raison d'une faible exploitabilité de l'item « code postal » parmi les RPU de cet établissement en 2023.

³⁵ En 2023, le taux d'exploitabilité des RPU pour le calcul de l'indicateur PRPV s'élève à 90 %

Fig. 22 Nombre de passages selon les SU des Pays de la Loire fréquentés par les habitants de la CPTS Plaine et Marais en 2023

Territoire	Centre hospitalier	Effectif (%)
CPTS Plaine et Marais	CHDV - Luçon	7 039 (45 %)
CPTS Centre Vendée	CHDV La Roche-sur-Yon - Adultes	4 246 (27 %)
	CHDV La Roche-sur-Yon - Pédiatrie	1 081 (7 %)
	Clinique Saint Charles	351 (2 %)
CPTS Sud Vendée	CH Fontenay-le-Comte	2 529 (16 %)
CPTS Littoral Vendéen	CH Côte de Lumière	256 (2 %)
Pays de la Loire	Autres CH	245 (2 %)

Source : RPU, exploitation ORU Pays de la Loire
Champ : RPU des habitants de la CPTS Plaine et Marais

- o 36 % des passages aux urgences relèvent potentiellement de la ville³⁵, soit un taux de 84 PRPV/1 000 habitants³⁶.
- o En période de continuité des soins, 38 % des passages sont qualifiés de PRPV et en période de PDSA, 33 %.
- o 23 % des passages correspondent à des PRPV dont le diagnostic principal est de type traumatologique et 13 % de type médicochirurgical.

Consultations de soins non programmés

(données renseignées par les CPTS)

- 4 853 consultations ont été réalisées au CSNP de Luçon en 2023
 - o 94 % concernaient des patients résidant en Vendée
 - o 60 % n'avait pas de médecin traitant
 - o 38 % avaient été orientés par la régulation (15/116-117)
 - o 5 % avaient été réorientés par les urgences
- 42 consultations de SNP ont été réalisées par les médecins généralistes libéraux de la CPTS en décembre 2023³⁷.

³⁶ Taux estimé selon une extrapolation à partir du pourcentage de PRPV observé et du nombre total de passages aux urgences en 2023.

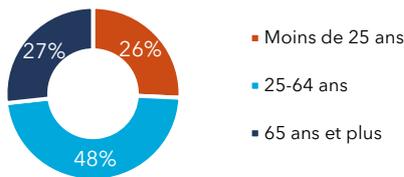
³⁷ Le dénombrement de consultations de SNP présenté ici est issu du logiciel CPTS Rendez-vous.

CPTS Sud-Vendée (Fontenay-le-Comte)

Éléments de contexte

- La CPTS a signé un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec l'ARS et la CPAM le 8 septembre 2020.
- Le CSNP de Fontenay-le-Comte a ouvert en mars 2022.
- La CPTS compte 67 114 habitants en 2021, dont 27 % ont 65 ans et plus.

Fig. 23 Répartition de la population selon l'âge



Source : RP 2021 (Insee)
Champ : CPTS Sud Vendée (zonage octobre 2023)

- 35 médecins généralistes libéraux sont installés sur le territoire en 2023, soit une densité de 5,2 /10 000 habitants.
- Parmi eux, 15 ont plus de 60 ans (43 %).

Passages aux urgences (données RPU)

- 19 227 passages aux urgences par des habitants de la CPTS ont été enregistrés en 2023 dans les SU des Pays de la Loire, soit un taux de 286 passages/1 000 habitants³⁸.
 - o 31 % des passages ont eu lieu en période de PDSA.
 - o 9 passages aux urgences sur 10 concernaient le CH de Fontenay-le-Comte.

Fig. 24 Nombre de passages selon les SU des Pays de la Loire fréquentés par les habitants de la CPTS Sud-Vendée en 2023

Territoire	Centre hospitalier	Effectif (%)
CPTS Sud Vendée	CH Fontenay-le-Comte	17 432 (91 %)
CPTS Centre Vendée	CHDV La Roche-sur-Yon - Adultes	822 (4 %)
	CHDV La Roche-sur-Yon - Pédiatrie	220 (1 %)
	Clinique Saint Charles	33 (0,2%)
CPTS Plaine et Marais	CHDV - Luçon	323 (2 %)
CPTS du Choletais	CH Cholet	144 (1 %)
Pays de la Loire	Autres SU	253 (1 %)

Source : RPU, exploitation ORU Pays de la Loire
Champ : RPU des habitants de la CPTS Sud-Vendée.

³⁸ À noter que, par ailleurs, plus de 3 000 passages ont eu lieu dans les SU de Nouvelle-Aquitaine, et pour 83 % d'entre eux au CH de Niort et à la Polyclinique Inkermann à Niort.

³⁹ Le taux d'exploitabilité des RPU pour le calcul de l'indicateur PRPV s'élève à 90 %.

- o 46 % des passages aux urgences des habitants de la CPTS en 2023 relèvent potentiellement de la ville³⁹, soit un taux de 131 PRPV/1 000 habitants⁴⁰.
- o En période de continuité des soins, 50 % des passages sont qualifiés de PRPV et en période de PDSA, 35 %.
- o 20 % des passages correspondent à des PRPV dont le diagnostic principal est de type traumatologique et 26 % de type médicochirurgical.

Encadré 4. Un « circuit court » aux urgences

En 2018, une filière dédiée à la prise en charge de patients atteints de pathologies bénignes pour qui une sortie rapide est prévue a été mise en place au sein du SU afin de fluidifier le parcours patient (« circuit court »). Ces passages, gérés par des médecins généralistes depuis 2021 et pour la plupart de faible gravité, génèrent des RPU.

Consultations de soins non programmés (données renseignées par les CPTS)

- 4 558 consultations ont été réalisées au CSNP de Fontenay-le-Comte en 2023.
 - o 88 % concernaient des patients résidant en Vendée.
 - o 52 % de patients n'avaient pas de médecin traitant.
 - o 71 % des patients avaient été orientés par la régulation (116/117 ou 15).
 - o 18 % avaient été réorientés par un SU.
- 137 consultations de SNP ont été réalisées par les médecins généralistes libéraux de la CPTS en 2023⁴¹.

⁴⁰ Taux estimé selon une extrapolation à partir du pourcentage de PRPV observé et du nombre total de passages aux urgences en 2023.

⁴¹ Le dénombrement d'actes de SNP présenté ici est issu du logiciel CPTS Rendez-vous.

Fig. 25 Synthèse des indicateurs disponibles sur les soins urgents et non programmés pour les 7 CPTS de Vendée

CPTS	Nombre d'habitants ⁴²	Part des 65 ans et plus	Densité de médecins généralistes libéraux (/10 000 habitants) ⁴³	Taux de passages aux urgences (/ 1 000 habitants) ⁴⁴	Part de passages aux urgences en horaires de PDSA (2023)	% PRPV ⁴⁵ (2023) (% PRPV en période de continuité des soins / % PRPV en période de PDSA)	Nombre de consultations au CSNP (2023) / Nombre de consultations « SNP » réalisées par les MG libéraux dans leur cabinet ⁴⁶
Loire Vendée Océan <i>SU CH LVO (Challans)</i> <i>CSNP Challans</i>	139 067	31 %	6,6	203	42 %	34 % (36 % / 32 %)	3 157 / 2 387
Terres de Montaigu <i>SU CHDV (Montaigu)</i> <i>Pas de CSNP</i>	76 213	17 %	7,0	176	41 %	42 % (45 % / 37 %)	nc / 364
Haut-Bocage <i>Pas de SU</i> <i>CSNP Les Herbiers</i>	85 969	19 %	5,4	190	44 %	ncl	3 047 / 488
Littoral Vendéen <i>SU CH Côte de Lumière</i> <i>CSNP Les Sables d'Olonne</i>	97 714	36 %	9,0	233	42 %	29 % (31 % / 26 %)	2 696 / 2149
Centre-Vendée <i>SU CHDV (La Roche-sur-Yon)</i> <i>CSNP La Roche-sur-Yon</i>	182 815	19 %	6,0	201	45 %	36 % (38 % / 34 %)	3 421 / 3 339
Plaine et Marais <i>SU CHDV (Luçon)</i> <i>CSNP Luçon</i>	67 471	29 %	5,8	233	40 %	36 % (38 % / 33 %)	4 853 / 42 ⁴⁷
Sud-Vendée <i>SU CH Fontenay-le-Comte</i> <i>CSNP Fontenay-le-Comte</i>	67 114	27 %	5,2	286	31 %	46 % (50 % / 35 %)	4 558 / 137

nc : non concerné. ncl : non calculé.

⁴² Insee (RP 2021).

⁴³ Cartosanté (2023).

⁴⁴ RPU 2023, RP 2021. Ces taux sont sous-estimés car une partie des passages des habitants des CPTS dans le SU de la Clinique Saint-Charles n'ont pas pu être identifiés et comptabilisés en raison d'une faible exploitabilité de l'item « code postal » parmi les RPU de cet établissement en 2023.

⁴⁵ Passages relevant potentiellement de la ville.

⁴⁶ Données renseignées par les CPTS à partir du logiciel CPTS Rendez-vous.

⁴⁷ Uniquement en décembre 2023.

Références bibliographiques

- [1] Barré M, Lalande É. (2023). Une croissance démographique soutenue malgré un ralentissement. *Insee Analyses Pays de la Loire*. Insee Pays de la Loire. n° 121. 4 p.
- [2] Barré M. (2022). À l'horizon 2070, une croissance de la population régionale malgré un ralentissement. *Insee Flash Pays de la Loire*. Insee Pays de la Loire. n° 131. 2 p.
- [3] ORU Pays de la Loire. (2019). Panorama Urgences 2018. *Activité des services d'urgences des Pays de la Loire*. 160 p.
- [4] FÉDORU (Fédération des Observatoires régionaux des urgences). (2024). *Panorama des ORU. Activité des structures d'urgence*. 2023. 96 p.
- [5] CartoSanté. Rapports et portraits de territoires. [En ligne]. <https://cartosante.atlasante.fr/#c=report&chapter=omni&report=r01&selgeo1=dep.85>.
- [6] ORS Pays de la Loire. (2023). Accès aux soins de premier recours. Diagnostic pour le 3e Projet régional de santé. *La Santé observée*. #3. 40 p.
- [7] Jolivet, Goupil, Buyck, et al. (2020). Soins non programmés : perceptions et pratiques des médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire. N° 24. *Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale*. ORS Pays de la Loire. 9 p.
- [8] Braun F. (2022). *Mission Flash sur les urgences et soins non programmés*. Ministère des solidarités et de la santé. 60 p.
- [9] Cnam. (2024). Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses. Propositions de l'Assurance Maladie pour 2025. *Rapport Charges et produits*. 425 p.
- [10] Metten MA, Lelièvre F, San Miguel M, et al. (2024). *Panorama Urgences 2023. Activité des services d'urgences des Pays de la Loire*. ORU Pays de la Loire. 52 p.

Auteurs

Irène Valay¹, Dr Marie-Astrid Metten¹, Françoise Lelièvre¹, Dr Marie San Miguel^{1,2}, Dr Jean-François Buyck¹.

1. ORS Pays de la Loire, 2. CH de Châteaubriant-Nozay-Pouancé.

Remerciements

L'ORS remercie les membres des CPTS de Vendée, Valérie Debierre, François Brau, Arnaud Guillaumet et Guilhem Noël pour leur relecture, contribuant à l'enrichissement de cette publication.

Financement

Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire

Citation suggérée

I. Valay, M.-A. Metten, F. Lelièvre, M. San Miguel, J.-F. Buyck. (2025). Urgences et soins non programmés en Vendée. État des lieux en 2023. *Approche territoriale, #1*. ORU Pays de la Loire. 18 p.

Retrouvez l'actualité de l'ORU Pays de la Loire

- www.oru-paysdelaloire.fr
- S'inscrire à la newsletter : www.oru-paysdelaloire.fr/newsletter
- Suivez-nous sur 

© Crédit photo : AdobeStock, OceanProd ; Vupar ; Flaticon, DinosoftLabs, catkuro